

GUIDE ADAPT'LOGIS



Vous avez 65 ans ou plus ?
Vous avez moins de 65 ans
mais êtes en situation
d'handicap ?
Ce service vous est réservé !

Votre **CONFORT**
reste notre **PRIORITÉ**

Chacun de nous, peut être concerné par une perte d'autonomie, que ce soit à la suite d'un accident ou d'une maladie, la résultante d'un handicap ou tout simplement d'un âge avancé.

Conscient des difficultés rencontrées par certains locataires désireux de rester dans leur logement, Baie de Somme Habitat a souhaité apporter une réponse adaptée en les accompagnant dans leurs menus travaux.

Proche de ses locataires et à l'écoute de leur attentes, BDSH a souhaité ainsi, à travers ce guide, présenter les services proposés gratuitement dans le cadre du programme « Adapt'Logis » initié en 2012.

Deux services spécifiques peuvent répondre à vos besoins

DÉPANNAGE-DÉPENDANCE



interventions dans le logement pour de petits travaux utiles et non urgents

AUTONOMIE



prise en charge des adaptations du logement spécifiques à l'handicap

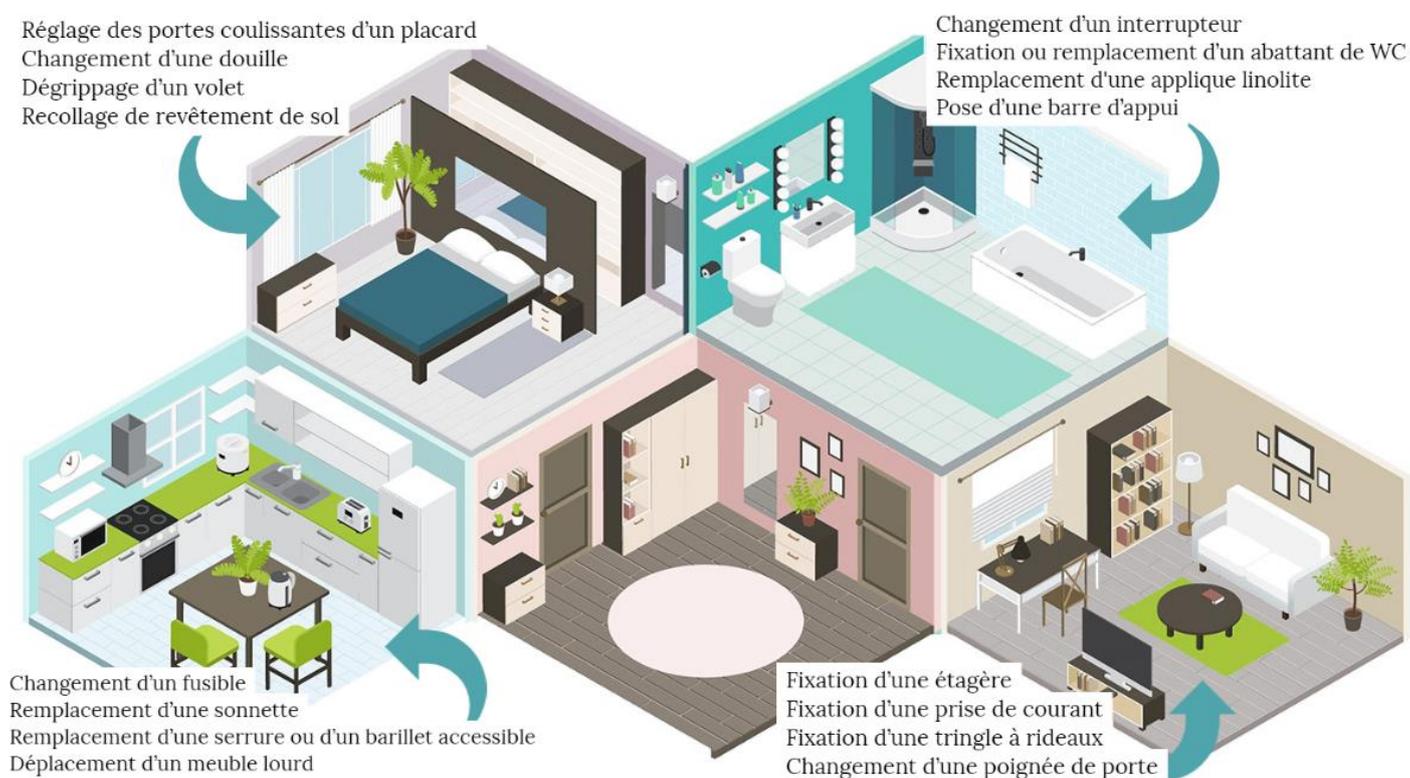
LE SERVICE DÉPANNAGE-DÉPENDANCE

Un service spécifique pour nos aînés de plus de 65 ans

Il y a toujours quelque chose à faire dans son logement, que ce soit une ampoule à changer, une tringle à rideaux à poser, un meuble à déplacer ... les exemples ne manquent pas. Or, pour une partie des résidents âgés et/ou handicapés, ces gestes sont rendus difficiles et peuvent quelques fois devenir source de tracas.

BDSH en a pris conscience et a souhaité vous apporter un meilleur confort dans la vie de tous les jours en proposant de faire réaliser ces petits travaux par le service Dépannage-Dépendance créé spécifiquement à cet effet. Une équipe d'agents polyvalents de notre régie d'entretien peut ainsi être mobilisée pour vous apporter une aide de premier niveau pour le petit bricolage.

Quelques exemples d'intervention



Les fournitures restent à la charge du locataire

**Pour bénéficier de ce service,
contactez l'agent d'accueil de votre agence**

LE SERVICE AUTONOMIE

Une aide aux personnes à mobilité réduite - Aménagements spécifiques

Confronté à de nombreuses demandes d'aménagement de logement émanant de locataires vieillissants et/ou handicapés, Baie de Somme Habitat a également mis en place le service Autonomie en 2012.

Cette activité, gérée par la Direction Entretien et Maintenance centralise l'ensemble des demandes puis vérifie si les conditions pour en bénéficier sont respectées.

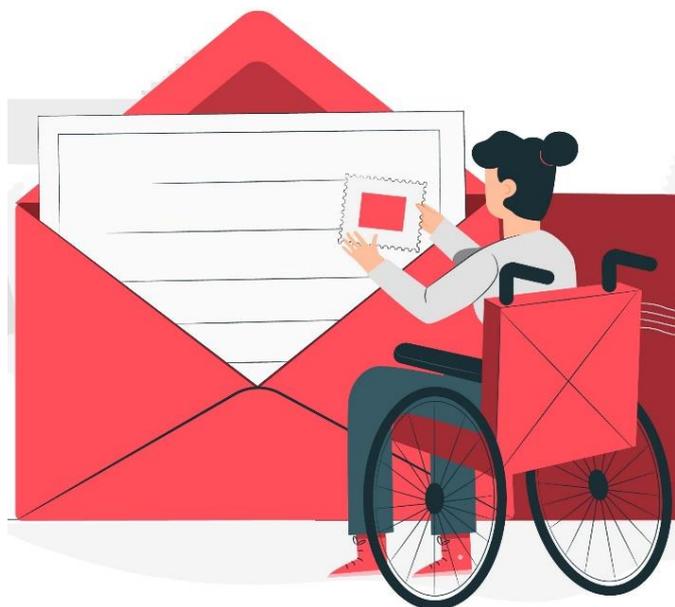
Dans quel cadre puis-je en bénéficier ?

Dans le cadre du **vieillessement de la population**, seuls les locataires de plus de 65 ans et habitant un logement de type 3 maximum pourront en bénéficier.

Dans le cadre de l'**handicap**, seuls les locataires bénéficiant d'une carte d'invalidité ou d'une reconnaissance M.D.P.H pourront en bénéficier.

Un dispositif en plusieurs étapes

- 1 Dans un premier temps, adressez un courrier à votre agence accompagné d'un certificat médical spécifiant vos besoins liés à votre handicap.



Agence Aubépines

10 rue des Aubépines
80100 ABBEVILLE

Agence Picardie

3 rue de Picardie
80100 ABBEVILLE

- 2 Après réception de votre demande, BDSH se déplace à votre domicile pour identifier vos besoins.
- 3 Si votre demande est validée, le service Autonomie planifie et coordonne les travaux avec des professionnels compétents et qualifiés, habitués à intervenir en milieu occupé.

Parmi les aménagements les plus fréquents :

- ✓ La suppression de la baignoire et l'installation d'une douche
- ✓ La pose de barres de maintien
- ✓ L'installation de cuvette WC rehaussée
- ✓ La motorisation de volet roulant
- ✓ La pose de main-courante pour l'aide à l'accès au logement